

**ASSURANCE
DES CONTRATS
COMMERCIAUX**

VOUS

**SOUHAITEZ EXPORTER
EN TOUTE SÉRÉNITÉ**

NOUS

**POUVONS SÉCURISER
LA RÉALISATION ET
LE PAIEMENT DE VOTRE
CONTRAT EXPORT**

**QUELLE QUE SOIT LA TAILLE
DE VOTRE ENTREPRISE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez garantir votre contrat export

VOTRE PROJET

- Sécuriser:
 - vos dépenses engagées en cas d'interruption de votre contrat export ;
 - le paiement au comptant ou à crédit
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

- Entreprise française qui exporte :
- des biens d'équipement ;
 - des ensembles industriels ;
 - des prestations de services ou biens immatériels ;
- ou exécute des marchés de travaux ou comportant une part locale importante

NOUS

Couvrons le risque d'interruption ou de non paiement pour toutes vos opérations d'une durée d'exécution ou de financement supérieure à 2 ans

CARACTÉRISTIQUES

- **Risques couverts/Garanties :**
En période d'exécution du contrat :
 - **risque d'interruption du contrat :** garantie de l'interruption du contrat ;
 - **risque de non paiement du débiteur :** garantie d'une enveloppe de créances**À l'issue de la période d'exécution du contrat :**
 - **risque de non paiement du débiteur :** garantie de créances sur les termes payables à la fin de l'exécution du contrat ou au-delà et à crédit, en cas de crédit fournisseur, sur les engagements de caution ainsi que sur les réclamations
- **Faits générateurs de sinistre couverts :**
 - **commercial** (carence, insolvabilité et résiliation arbitraire au cas par cas) ;
 - **politique, catastrophique et non-transfert** (moratoire général, survenance hors de France d'une guerre, d'une révolution ou émeute, de catastrophes naturelles, etc.)
- **Délais constitutifs de sinistre :**
 - **risque d'interruption du contrat :** marché interrompu pendant 6 mois ;
 - **risque de non paiement :** maximum 3 mois à compter de la date d'exigibilité de la créance impayée

ATOUTS

- **Une couverture qui peut être portée de 95 % à 100 % pour les PME et les ETI sur la garantie des crédits fournisseurs et la garantie des escomptes et des cessions de crédit fournisseur :**
- **Coût :** en fonction de la garantie sollicitée :
 - prime d'interruption du contrat ;
 - prime non paiement ;
 - prime cautions
- **Des modalités de garantie spécifiques par :**
 - secteur (marchés du BTP, de prestations de service et de biens immatériels) ;
 - mode de financement couvert (crédits documentaires confirmés, crédits fournisseurs, escompte ou cessions sans recours des crédits fournisseurs, crédits acheteurs)

Pour contacter Bpifrance de votre région : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)

E-mail : assurance-export@bpifrance.fr